

Objet :

**Avis d'appel à la concurrence pour un marché de prestations
d'assistance technique :**

**Assistance externe à la mise en œuvre du Work Package 1 –
Management du projet MERAVIGLIA.**

Référence :

**« Projet MERAVIGLIA -A_T_3.1_0396
Programme INTERREG NEXT MED »**

Date limite de remise des offres

Lundi 4 mai 2026 à 16 heures

Règlement de consultation

Coopérative d'Activités et d'Emploi – CDE Petra Patrimonia

5 rue Picot - Immeuble le Carrousel – 83000 Toulon

Tél : +33 620 42 47 13

Contacts : guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.eu / bettoni.crecy@cde-petrapatrimonia.eu

1. Contexte et fiche d'identité du projet MERAVIGLIA

Le projet MERAVIGLIA - Mediterranean Entrepreneurship's Real Added Values to Innovate and Green Local and Inner Areas - est un projet de coopération euroméditerranéenne cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg NEXT MED.

En savoir plus sur le programme : <https://www.interregnextmed.eu/fr/>

MERAVIGLIA réunit 8 partenaires dans 6 pays du Bassin Méditerranéen (France, Italie, Jordanie, Liban, Tunisie, Turquie), sous la coordination de la coopérative CDE Petra Patrimonia, chef de file du projet.

Le projet est mis en œuvre sur une période de 36 mois, à partir du 9/8/2025.

Son objectif est d'améliorer l'égalité d'accès à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage dans le domaine de l'entrepreneuriat durable et des métiers « verts » en développant des infrastructures accessibles et des formations sur site, à distance et en ligne pour toutes les personnes du pourtour méditerranéen, notamment en s'appuyant sur la création de Tiers Lieux de compétences environnementales pour faciliter la formation des futurs entrepreneurs.

Le projet part des constats suivants :

- La difficulté d'accès à l'emploi des personnes peu ou pas qualifiés et en particulier les jeunes, les femmes et les chômeurs de longue durée.
- La nécessité de répondre aux défis environnementaux communs au plus près des besoins identifiés par les populations.
- La nécessité de renforcer les compétences vertes et faire émerger les emplois innovants pour répondre à ces défis environnementaux.

Axes d'intervention / principaux résultats attendus

Pour répondre aux problématiques exposées précédemment, MERAVIGLIA réunit 8 acteurs Méditerranéens de 6 pays (France, Turquie, Italie, Liban, Jordanie, Tunisie) autour de 3 axes d'intervention :

- Création d'un réseau de 12 Tiers Lieux [WP3]

Nouvel espace de formation et d'échange d'expériences, le Tiers-Lieux de compétences environnementales est un espace pluridisciplinaire de formation des créateurs d'entreprise, et d'échange avec les acteurs des politiques de l'emploi et de l'environnement des territoires partenaires.

Il doit favoriser l'émergence d'éco-entreprises notamment portées par les personnes éloignées de l'emploi et le soutien à des projets de mobilisation sur l'environnement, en renforçant le lien entre ces entreprises et les besoins des territoires sur lesquels elles sont créées.

- Formation dans les Tiers Lieux [WP4]

Création de « Communautés locales d'apprentissage » sur chaque territoire d'implantation des Tiers Lieux, avec l'élaboration des parcours de formation pour les futurs entrepreneurs établis au plus près des communautés locales, et la collaboration transnationale pour professionnaliser les animateurs des Tiers-Lieux.

- Formation et mobilité transnationale [WP5]

Par le développement d'une offre transnationale de formation capitalisant les meilleures pratiques disponibles au niveau Euro-Méditerranéen et favorisant les coopérations entre professionnels de la formation et créateurs d'entreprises. Une Académie Virtuelle portera cette offre de formation et mentorat et des mobilités seront proposées aux futurs entrepreneurs (80 mobilités à travers 4 résidences transnationales d'entrepreneurs sont prévues).

- Capitalisation et leçons apprises [WP6]

Ces Modules de travail sont complétés par deux modules de travail obligatoires :

WP1 – Gestion et coordination, qui fait l'objet de la présente mise en concurrence

WP2 – Communication

Bénéficiaires et indicateurs attendus

Les bénéficiaires directs du projet sont :

- 150 formateurs/agents d'insertion/accompagnateurs/mentors à la création
- 440 demandeurs d'emplois/personnes en reconversion professionnelle accompagnés dans la création d'auto-entreprises
- 120 ONG et collectivités locales bénéficiaires/partenaires des Tiers Lieux

Les principaux indicateurs de réalisation prévus par MERAVIGLIA sont :

- 12 tiers-lieux pour renforcer les compétences environnementales, entrepreneuriales et transversales des individus éloignés des opportunités d'éducation et du marché du travail
- 240 représentants des parties prenantes locales mobilisées dans les Tiers Lieux

- 800 aspirants entrepreneurs bénéficient d'un parcours de formation transnational
- 96 heures de formations collectives proposées sur chaque Tiers Lieu
- 440 créations d'entreprises doivent être accompagnées pendant le projet
- 1 Académie virtuelle en ligne pour la formation pratique des travailleurs sociaux et éducateurs sur l'environnement et le développement durable
- 4 résidences d'entrepreneurs
- 80 participants mobilisés dans les résidences d'entrepreneurs

2. Objet et déroulement prévisionnel de la mission

La mission d'assistance technique recherchée par CDE Petra Patrimonia est composée de 2 axes complémentaires au sein du WP1. Les candidats doivent répondre obligatoirement pour les deux axes qui sont mis en œuvre conjointement à partir de la notification de la sélection du prestataire et jusqu'à la date prévisionnelle de remise des bilans finaux du projet, soit le 8/12/2028. En cas de prolongation de la durée de mise en œuvre du projet, un avenant à la mission sera proposé.

L'ensemble des documents et accès nécessaires à la bonne réalisation de l'assistance technique seront remis au prestataire désigné dès le démarrage de la mission.

Axe 1 : Appui à la gestion quotidienne du projet et aux activités de reporting

La prestation recherchée vise à :

- *Contribuer à la préparation des rapports semestriels techniques et financiers dans JEMS*

Le processus de reporting du projet s'appuie sur la plate forme JEMS. Les rapports sont soumis tous les 6 mois sous forme entièrement dématérialisée. CDE Petra Patrimonia, en tant que chef de file est chargé de la soumission des rapports semestriels. Il reçoit via JEMS les contributions de l'ensemble des partenaires avec à la fois un rapport technique et un rapport financier pour chaque partenaire, validé par les contrôleurs financiers choisis par chacun d'entre eux.

Le processus de reporting est établi par le programme et encadré par le guide de management réalisé par CDE Petra Patrimonia. La mission d'assistance technique consistera essentiellement à assister CDE Petra Patrimonia dans la préparation des remontées de dépenses et des documents justificatifs et à exercer un premier contrôle

des rapports de dépenses de CDE Petra Patrimonia préalablement à leur soumission ans JEMS. Le prestataire contribue également à l'élaboration des sections du rapport technique liées au processus d'évaluation et de contrôle qualité (cf. axe 2).

NB : dans la mesure où le prestataire sera sélectionné au moment de la préparation du premier rapport semestriel, la mission d'appui démarrera uniquement pour l'élaboration du second rapport semestriel prévue à partir du 8 août 2026.

- *Contribuer à l'organisation des comités de pilotage en présentiel et en ligne*

Le projet prévoit l'organisation d'un comité de pilotage semestriel en face à face. Les comités seront successivement accueillis dans les régions partenaires du projet. Des réunions de pilotage en ligne sont également organisées mensuellement, dédiées à l'avancement du projet. Tous les trimestres, une des réunions en ligne est également consacrée à l'état d'avancement financier.

Le prestataire accompagnera CDE Petra Patrimonia dans la préparation des ordres du jour des réunions, participera aux réunion trimestrielles en ligne (dédiées partiellement au suivi financier) et participera à la réunion intermédiaire (en Turquie, automne -hiver 2026-2027) et à la réunion finale (printemps-été 2028) des comités de pilotage en face à face pour contribuer à l'animation de session d'auto-évaluation (cf. axe 2) et proposer des restitutions des mission d'évaluation et contrôle qualité.

A titre indicatif : le budget approximatif attribué à cette mission s'élève à 15.000 € HT.

Axe 2 : Appui à la mise en œuvre des procédures d'évaluation et de contrôle qualité du projet

Cette mission vise à accompagner le chef de file et l'ensemble des partenaires dans leurs obligations de suivi et d'évaluation des résultats et dans le nécessaire processus de contrôle qualité de la mise en œuvre des activités et des livrables attendus :

- *Rédaction du plan de suivi et évaluation des activités :* ce plan prend appui sur les principaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs des activités et résultats établis dans le dossier de candidature du projet, qu'il complète au besoin avec des indicateurs supplémentaires pertinents. Il propose au consortium des partenaires les méthodes et outils pour établir le processus de recueil et contrôle de ces indicateurs. Le plan de suivi et évaluation devra être remis à CDE Petra Patrimonia pour validation dans les 2 mois maximum qui suivent la notification de la sélection du prestataire.

- *Rédaction du plan de contrôle qualité et gestion des risques* : les activités de MERAVIGLIA doivent suivre un processus de contrôle qualité rigoureux, qui garantit à la fois la qualité dans les procédures de conduite des activités du projet et la qualité des livrables élaborés dans ce cadre. Par qualité, nous entendons à la fois la mise en œuvre du projet conformément aux standards de qualité du programme INTERREG Next Med, aux objectifs qualitatifs visés dans le dossier de candidature de MERAVIGLIA, et aux attentes des publics cibles.

Le prestataire s'attachera à proposer au chef de file et aux partenaires un document cadre qui propose les modes de fonctionnement et de contrôle permettant de répondre à ces objectifs de qualité et anticiper les risques potentiels tout en proposant des scénarii de résolution. Le rapport intègre par exemple les processus de contrôle qualité des livrables (vérification par les pairs, rôle du comité scientifique du projet, etc.), le recueil des indicateurs de satisfaction des parties prenantes, etc. Il propose également aux partenaires les méthodes et outils pour assurer en continu le travail de contrôle qualité. Ce rapport « qualité » est complémentaire du rapport relatif aux processus d'évaluation auquel il peut renvoyer.

Le rapport est attendu dans les 2 mois suivant la sélection du prestataire.

- *Mise en place d'un suivi et contrôle régulier des activités d'évaluation par les partenaires* : proposition tout au long du projet d'outils de suivi des indicateurs, proposition de documents supports pour l'évaluation (formulaires, outils méthodologiques, exemples d'ateliers d'évaluation) à destination des partenaires en fonction des activités prévues.

Le prestataire devra accompagner la mise en œuvre des activités du projet en proposant à chaque étape clé pour l'évaluation la mise en place des outils et méthodes nécessaires, s'assurer de leur mise en œuvre par les partenaires concernés, vérifier l'effectivité des résultats et proposer des mesures correctives le cas échéant.

- *Animation de 2 séances d'auto-évaluation avec les partenaires du projet au cours des réunions de pilotage intermédiaire (Turquie) et finale (Tunisie)* : organisation de sessions participative d'auto-évaluation sur le processus sur place (la présence du prestataire est requise). Réalisation de rapports de synthèse de ces sessions qui seront ajoutées aux rapports d'évaluation mentionnés ci-après.

- *Réalisation d'interviews individuelles des partenaires* au titre des rapports d'évaluation intermédiaire et final (cf. ci-après) : proposition de questionnaire d'évaluation à valider avec CDE Petra Patrimonia et enquête auprès des partenaires sur la base des questionnaires validés.
- *Réalisation de rapports d'évaluation réguliers* : établissement de rapports semestriels (à partir du semestre 2 du projet) – Réalisation d'un rapport intermédiaire à mi parcours (entre novembre 2026 et février 2027) et d'un rapport final : à partir des matériaux recueillis (évaluation des activités, interviews des partenaires, séances d'auto-évaluation), le prestataire rédigera un rapport intermédiaire et final d'évaluation qui seront validés par CDE PP et considérés comme des livrables pour les rapports intermédiaires et finaux soumis à l'Autorité de gestion du programme. Le rapport intermédiaire intégrera obligatoirement une session dédiées à des propositions d'amélioration du fonctionnement issues du travail d'évaluation.
- *Suivi de la mise en œuvre du plan de contrôle qualité auprès du chef de file et des partenaires* : appui à l'utilisation des outils proposés dans le cadre du plan qualité, vérification de l'utilisation effective des méthodes et outils, appui éventuels au chef de file et partenaire en cas de difficulté dans l'application des méthodes et outils, réalisation d'un contrôle qualité final des livrables établis (au regard des objectifs et critères qualité établis dans le plan qualité), formulation éventuelle de recommandations pour améliorer les process et la qualité finale.
- *Réalisation d'un rapport intermédiaire et final relatif au processus qualité* ; Ces rapports seront validés par CDE PP et considérés comme des livrables pour les rapports intermédiaires et finaux soumis à l'Autorité de gestion du programme. Le rapport intermédiaire intégrera obligatoirement une section dédiée à des propositions d'amélioration du fonctionnement issues du travail de contrôle qualité. Restitution du travail de contrôle qualité à l'occasion des réunions de pilotage intermédiaire et finale.

A titre indicatif : le budget approximatif attribué à cette mission s'élève à 55.000 € HT.

3. Formalisation des propositions des candidats :

Les prestataires souhaitant faire acte de candidature pour le présent marché d'assistance technique doivent présenter leur offre par courrier électronique avec accusé de réception avant la date limite indiquée. Le montant maximum indicatif dédié à la mission s'élève à 70.000 € HT.

Les candidats devront témoigner d'une expérience significative et avérée dans les processus de management technique et financier de projets de coopération européenne, de contrôle qualité, et d'évaluation.

La participation à des missions précédentes d'appui au management dans des projets soutenus par le programme Interreg en général ou le programme ENI CBC MED constitue un plus significatif pour l'évaluation des propositions.

La maîtrise courante de l'anglais écrit et oral est indispensable pour le bon déroulement de la mission. La pratique de l'italien et/ou de l'arabe constitue un plus.

Par ailleurs, au titre de la réduction du bilan Carbone du projet, les candidats devront détailler dans un paragraphe dédié leurs propositions pour réduire l'impact environnemental de leur intervention. Ce point fera l'objet d'une évaluation spécifique comptant pour 3 points maximum dans la note finale.

Les propositions devront comprendre l'ensemble des pièces suivantes :

- Un mémoire technique détaillé, distinguant les 2 axes d'intervention attendus, qui expose les méthodes et l'organisation chronologique et matérielle préconisées pour répondre à la réalisation des tâches décrites,
- Une description de l'équipe mobilisée, accompagnée des cv des membres de l'équipe,
- Un bilan détaillé de l'expérience de l'organisation candidate et de son équipe dans les domaines attendus, avec une description détaillée d'au moins 4 références pertinentes. Des documents annexes attestant de la bonne réalisation de ces missions peuvent être joints à la candidature.
- Une offre tarifaire détaillée par axe, en tenant compte notamment du chiffrage des différentes activités décrites. Aucun format n'est imposé mais les offres devront faire apparaître les coûts de journée de manière claire et associer un détail des journées nécessaires pour l'accomplissement de chacune des tâches exposées. L'offre intégrera tous les coûts de déplacement jugés nécessaires au bon exercice de la mission,
- Une attestation d'assurance professionnelle,
- Un document renseigné de type DC2 ou équivalent selon le pays d'origine du candidat, permettant d'attester la fiabilité technique, financière et juridique de l'organisation (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>).

Les attestations libres signées par le représentant légal et datées reprenant les informations apportées dans les documents de type DC2 sont acceptées.

Les propositions devront être envoyées **avant le 4 mai 2026 à 16h** :

Par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse mail guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.eu en indiquant l'objet de la consultation et précisant le ou les lot(s) de référence. La soumission des pièces par une application de transfert de fichiers (type Wetransfer) est possible sous réserve que le candidat s'assure que les documents fournis sont lisibles sans restriction. Tout document ne pouvant être consulté sera considéré comme non valable et écarté de l'analyse des offres.

Pour toute question relative à la mission, la personne de contact est M. Matthieu GUARY – guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.eu

4. Examen des offres et notification du marché

4.1 Examen des candidatures

L'examen des candidatures sera effectué sur les pièces mentionnées au §3 du présent marché.

Une candidature pourra être jugée irrecevable si elle n'est pas accompagnée des pièces mentionnées au § 3 du présent document ou si elle ne présente pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes. CDE Petra Patrimonia se réserve le droit de demander des informations complémentaires aux candidats lors de l'examen des offres.

- **Jugement des offres**

Le jugement des offres sera réalisé par les équipes technique de CDE Petra Patrimonia. L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

La valeur technique sera jugée sur la base des informations indiquées dans le mémoire technique et des références détaillées au §4 du présent document.

Le critère technique NT sera noté, avant pondération, selon l'échelle de notation sur 20 établie de la manière suivante :

10 points – pertinence du mémoire technique et des processus d'intervention présentés

7 points – Pertinence de l'équipe et des références proposées

3 points – Attention portée à l'impact environnemental de la mission

La pondération de 60 % est appliquée à ce critère. La note NTp est calculée comme suit :
 $NTp = NT \times 60\%$

Le prix de l'offre sera noté (NP) au regard de la décomposition détaillé et du montant total figurant dans les offres des candidats, selon la formule suivante :

$$NP = \frac{\text{prix le plus bas}}{\text{prix analysé}} \times 20$$

La note NP est inversement proportionnelle au prix proposé par le candidat ; le meilleur prix, prix le plus bas, se verra attribué la note la plus élevée.

La pondération de 40 % est appliquée à ce critère. La note NPp est calculée comme suit :
NPp = NP x 40%.

La note globale N du candidat est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère : **N = N_{Tp} + N_{Pp}, les notes sont données sur 20.**

4.2 Notification - Facturation

Les offres seront classées. L'offre du candidat ayant la note globale N la plus élevée sera considérée comme l'offre la plus avantageuse et sera a priori désignée comme lauréate de l'appel.

Les résultats du présent appel à concurrence seront communiqués par mail, le 11 mai 2026 au plus tard.

L'échéancier de facturation prévisionnel sera mis en place comme suit :

- Acompte de 20% à notification de la mission et signature du contrat de prestation, sur remise d'une facture.
- Acompte de 30% à l'issue de la première année de la mission (janvier 2027) sur remise d'un rapport intermédiaire et d'une facture
- Acompte de 20% à l'issue de la première année de la mission (janvier 2028) sur remise d'un rapport intermédiaire et d'une facture
- Le solde de 30% à la clôture de la mission au plus tard au 31/7/2028 sur remise des livrables finaux attendus, d'un rapport final de mission et d'une facture de solde.